

## PARRAINAGE

Tout membre du club, quelle que soit la catégorie à laquelle il appartient, faisant adhérer tout nouveau membre de plus de 25 ans ou tout nouveau ménage n'ayant pas été inscrit au club depuis au moins trois exercices, bénéficiera sur la première cotisation annuelle de ce nouvel adhérent d'une remise de cotisation.

Le parrain doit être inscrit depuis au moins un an.

Cette remise sera appliquée sur l'année suivante et sera calculée sur la cotisation du filleul entrant à hauteur de 20 % pour le premier apport, 10 % sur les apports suivants, et ce dans la limite maximale de 50 % de la cotisation du parrain.

Le parrain est défini par le filleul lors de l'adhésion, par le biais d'une mention spécifique prévue sur la fiche d'inscription du filleul.

## INVITATIONS

Tout membre a droit à 2 invitations gratuites. Au-delà il pourra toujours inviter en payant le prix indiqué au tarif.

Les réservations pour les invitations se font uniquement auprès de l'accueil sous réserve des créneaux disponibles, a priorité étant toujours donnée aux membres.

Un même invité ne peut jouer que 6 fois par an, quel que soit le membre invitant. Au-delà de ces 6 fois, il devra devenir membre du club pour continuer à jouer.

Nous remercions les membres de bien vouloir transmettre à l'accueil le nom et prénom de leurs invités.